

Une présence rassurante

LA PATROUILLE À VÉLO DANS LES PARCS DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

Principaux règlements

- Le parc est fermé entre minuit et 6 h.
- Vous devez tenir votre chien en laisse et ramasser ses excréments.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages.
- Il est interdit de détériorer, de déplacer ou de peindre le mobilier urbain.
- Il est interdit de se baigner dans les fontaines.
- Vous devez utiliser les poubelles pour jeter papiers, rebuts, mégots éteints et contenants.
- Il est interdit de déposer de petits sacs à ordures domestiques dans les poubelles.

URGENCE

Police, pompier,
ambulance : 911



Ville de Montréal Réseau Accès Montréal

Renseignements généraux : 311

Police de quartier

PDQ 35 :
920, rue Bélanger Est
514 280-0135

PDQ 44 :
4160, rue Beaubien Est
514 280-0144

TANDEM Rosemont-La Petite-Patrie

5350, rue Lafond, local R-160
514 270-8988

PACT de rue

(Travail de rue, seringues dans les parcs)

6669, rue Casgrain
514 278-9181



Design graphique et impression : Ville de Montréal, Centre d'impression numérique et de communications visuelles 07.25.348 0 (05-08) Photos : Jacques Pharamond ©



ville.montreal.qc.ca/rpp

Cet été, les équipes de TANDEM
vous attendent dans les parcs.

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal 



Tandem Rosemont–La Petite-Patrie

Vivre en sécurité procure un sentiment de liberté essentiel à la qualité de vie. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au moyen du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM), appuie l'atteinte de cet objectif. TANDEM a pour mission, entre autres, de faire connaître aux usagers des parcs les moyens d'augmenter leur sécurité, de leur faire comprendre la nécessité d'agir et de créer des liens avec les institutions et les organismes locaux qui permettent de profiter en toute quiétude des parcs. Cet été, les équipes de TANDEM vous attendent dans les parcs.

Nouveau

**Du lundi 2 juin
au dimanche 31 août 2008**

La patrouille à vélo, une présence rassurante

Afin d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers et des résidents riverains des parcs, TANDEM a mis sur pied cette année des équipes de patrouilleurs à vélo qui sillonnent les parcs et les espaces publics de Rosemont–La Petite-Patrie durant la période estivale. N'hésitez pas à échanger avec eux.

La patrouille en action

Les patrouilleurs à vélo sont là pour vous. Leurs fonctions sont les suivantes.

- Répondre à vos questions touchant la sécurité urbaine.
- Vous renseigner sur les ressources, les activités et les services offerts dans votre quartier.
- Vous informer sur les règlements municipaux relatifs aux parcs.
- Vous sensibiliser à la sécurité à vélo.
- Faire une évaluation physique des parcs sur une base hebdomadaire.
- Prévenir les incivilités.
- Collaborer avec les organismes communautaires et les intervenants présents dans les parcs.
- Offrir les premiers soins, au besoin.

Votre parc est un endroit associé à la tranquillité, à la sécurité et à la qualité de vie. Voici quelques conseils ainsi que les règlements à respecter pour en profiter pleinement en tout temps.

Sécurité et vigilance au parc

- Un parc fréquenté est un endroit où vous vous sentez plus en sécurité. Repérez les endroits achalandés de même que les téléphones publics situés à proximité, en cas de besoin.
- Les talus, les bosquets touffus et les coins sombres ou isolés peuvent être une source d'insécurité. Optez pour les sentiers dégagés et bien éclairés.
- Une ampoule brûlée, un lampadaire défectueux, communiquez avec le Réseau Accès Montréal de l'arrondissement en composant le 311.

*Horaire des patrouilleurs
7 jours sur 7, 14 h 30 à 22 h*

